

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL483

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 52

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« lui être communiquées »

les mots :

« être communiquées au mineur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.